

Guide de parents 2022-2023



École Charles-Sauriol
55, avenue Pelham
Toronto, ON M6N 1A5
Tél. : (416) 651-4630

<http://charlessauriol.csviamonde.ca>

<http://www.facebook.com/CharlesSauriolToronto>

Nous remercions tous les parents de Charles-Sauriol pour leur implication directe ou indirecte dans l'élaboration de ce guide.



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca

Conseil scolaire Viamonde - un clin d'œil

Le conseil scolaire Viamonde couvre un territoire de 68 180 km². Il s'étend de Windsor à l'Ouest jusqu'à la frontière de Trenton à l'Est, en passant par la péninsule du Niagara au Sud et allant jusqu'aux frontières du parc Algonquin au Nord.

Actuellement, le conseil compte 56 écoles : 41 écoles élémentaires et 15 écoles secondaires. En tout, 38 garderies et 5 centres pour la petite enfance rattachés aux écoles du Conseil scolaire Viamonde.

De plus, un programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein est offert dans toutes les écoles. On y compte aussi 2 centres de littératie. Le CSViamonde est fier d'offrir des programmes et des services de qualité pour les élèves francophones de l'Ontario.

Directeur de l'éducation par intérim

Michel Laverrière

416 614-5893

<https://csviamonde.ca/contact>

Surintendant de l'éducation

Monsieur Roland Desloges

deslogesr@csviamonde.ca

Conseillère scolaire

Madame Geneviève Oger

info@genevieveoger.com

Les dates et les endroits des réunions publiques du Conseil scolaire Viamonde sont disponibles sur le site : www.csviamonde.ca

Mot de la direction

Chers parents, tuteurs, tutrices, élèves et membres de la communauté,

C'est avec plaisir que j'assume la direction de l'école Charles-Sauriol pour l'année 2022-2023. Tous les membres du personnel sont là pour offrir aux élèves un milieu sécuritaire et accueillant. Nous vous souhaitons la bienvenue.

En tant qu'école de langue française, nous favorisons une vie culturelle active et enrichissante en français pour tous les élèves et leur famille tout en respectant la diversité culturelle.

Nous croyons que l'engagement des parents dans l'école est essentiel à la réussite scolaire de chaque élève. Nous vous invitons à collaborer avec les membres du personnel de l'école. Toute l'équipe souhaite que tous les élèves apprennent selon leur plein potentiel et qu'ils s'épanouissent à leur rythme et dans leur individualité.

Ce document a été conçu pour informer les parents des procédures de l'école Charles-Sauriol. Le début de l'année est un temps idéal pour discuter avec votre enfant des règlements de sécurité à l'école.

Nous vous demandons de garder ce document à portée de main afin de pouvoir le consulter au courant de l'année scolaire. Ce guide sera affiché sur le site web de l'école : <http://charlessauriol.csviamonde.ca>

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire à l'école élémentaire Charles-Sauriol.

Auriane Sokoloski, directrice

Langue – Culture - Identité



Drapeau Franco-ontarien

Le vert et le blanc symbolisent l'été et l'hiver de l'Ontario. Le trille blanc à droite (*Trillium grandiflorum*) est la fleur emblématique de la province de l'Ontario. Le lys, à gauche, est le rappel de l'appartenance au peuple canadien français.

Engagement des parents

Nous vous rappelons que tout parent inscrivant son enfant dans une école de langue française s'engage à :

- a) accepter les buts et les objectifs de l'école de langue française;
- b) répondre aux attentes particulières de l'école face au rôle de l'élève et à celui de ses parents;
- c) accepter que la langue de communication de l'école soit le français;
- d) poursuivre l'éducation de son enfant dans la langue française

Chaîne de communication avec l'école

Pour toute question touchant directement la vie en salle de classe, nous vous rappelons l'importance de communiquer d'abord avec le personnel enseignant. La plupart du temps, la personne qui interagit le plus avec votre enfant, c'est-à-dire, l'enseignante ou l'enseignant, peut répondre à vos questions et vos préoccupations. Dans le cas de situations conflictuelles avec des membres de notre équipe, il est de mise de tenter de

trouver des solutions avec la personne concernée en premier recours. Si toutes les tentatives en ce sens échouent, la direction d'école peut intervenir afin d'apporter son soutien et trouver un terrain d'entente.

Ainsi, pour toute question ou défi en lien avec la salle de classe, nous privilégions l'approche suivante :

1) Discuter d'abord avec l'enseignant.e concerné.e pour tenter de trouver des solutions ;

2) Si le problème n'est pas réglé, en discuter avec la direction de l'école ;

3) Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.

*Lettre de Michel Laverdière, directeur de l'éducation par intérim, envoyée le 3 octobre 2022

Code de sécurité

Province :

Le Conseil scolaire Viamonde applique les attentes du ministère de l'Éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le Conseil scolaire Viamonde assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées. En cas de récidive et selon la gravité des gestes posés, les principes de discipline progressive seront appliqués.

Conseil scolaire Viamonde :

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le Conseil scolaire Viamonde stipule des attentes élevées qui misent sur les valeurs humanistes d'effort, de générosité, d'inclusion et d'ouverture au monde et à sa diversité. À ces valeurs s'ajoutent des principes éducatifs orientés vers l'éthique, l'engagement, la communication, le leadership et le partage.

École :

L'école élémentaire Charles-Sauriol reflète les valeurs et les principes directeurs du Conseil scolaire Viamonde dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces derniers est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage et un milieu sécuritaire pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

Partenaires communautaires :

En vue de répondre aux besoins des élèves, l'école aura recours aux partenariats communautaires tels que les services policiers, le centre francophone, santé publique Ontario ou à d'autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves, que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors des besoins de l'école.

Code de conduite, suspension et renvoi

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que l'école a l'obligation d'offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves. C'est pour cette raison que le CSViamonde a élaboré sa *Politique no 3,32* qui précise des conséquences obligatoires dont les élèves sont passibles si leurs actes ne se conforment pas aux normes établies. Cette politique vise tous-toutes les participant.e.s à la vie scolaire : élèves, parents, tuteurs, tutrices, bénévoles, membres du personnel enseignant et autres, qu'ils se trouvent sur le terrain ou dans les locaux de l'école, à bord des autobus scolaires ou à une activité autorisée par l'école.

L'école élémentaire Charles-Sauriol préconise des moyens pacifiques pour résoudre les conflits et interdit toute forme d'agression. Le personnel de l'école élémentaire Charles-Sauriol a la responsabilité de maintenir un climat où l'on règle les conflits dans le respect et la civilité.

Droits et responsabilités

Droits :

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits :

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève;
- au respect de la langue française et de la francophonie;

- au respect de soi et des autres;
- au respect des biens et des lieux;
- au respect de l'environnement.

Responsabilités :

Afin de maintenir un climat sain dans lequel on peut bien vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit

- contribuer à la réussite de chaque élève;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte ;
- observer les règles de propreté et d'hygiène .

Par l'entremise d'un enseignement explicite des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail (HAHT), l'élève doit également :

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel ;
- développer son autonomie ;
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique

Les parents doivent également :

- appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique ;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves ;
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

Lien : curriculum de l'Ontario (les deux langues officielles sont disponibles) : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum#elementaire>

Les membres du personnel doivent également :

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répond aux normes provinciales et qui engage l'élève tant sur le plan académique que comportemental ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.

La direction de l'école doit également :

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à établir un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage ;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

L'école élémentaire Charles-Sauriol est un lieu où l'on préconise la responsabilité, le respect, la civilité et l'excellence scolaire dans un climat d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire.

Déroulement de la journée

Notez que les heures de bureau sont de 8 h 30 à 16 h 30.

Heures	Événements de la journée
9 h – 9 h 10	Arrivée des élèves à l'école
9 h 10 – 9 h 15	Accueil des élèves dans les salles de classe
9 h 15 – 10 h 55	Enseignement aux élèves
10 h 55 – 11 25	Récréation
11 h 25 – 13 h 05	Enseignement aux élèves
13 h 05 – 14 h 05	Dîner et récréation
14 h 05 – 15 h 45	Enseignement aux élèves
15 h 45	Fin des classes et départ des élèves

Heure d'arrivée des élèves à l'école :

La supervision des élèves débute à 9h. Avant 9h, il n'y a pas de supervision pour vos enfants. Donc, pour des questions de sécurité, il est de la responsabilité des parents de respecter les heures de supervision et de ne pas emmener leurs enfants avant que les superviseurs soient prêts à recevoir les enfants. Dans le cas contraire, veuillez contacter la direction de la **garderie Les Amis du monde** pour obtenir des renseignements concernant la garde avant et après l'école.

Une fois les élèves placés sous la supervision des membres du personnel de l'école, **les parents ne sont pas autorisés à se promener dans les couloirs, et cela, pour des raisons de sécurité.**

Procédure de fin de journée :

Les cours finissent à 15h45. Les parents responsables du transport de leurs enfants doivent les récupérer à l'extérieur de l'école, devant la petite cour. L'école n'est plus responsable des enfants à partir de **15h45.**

Changements exceptionnels :

Pour tout changement exceptionnel d'heure de départ (avant 15h45) ou du moyen de départ (pas d'autobus, pas de garderie...) Il est important de prévenir le secrétariat au préalable **AVANT 14h30** en écrivant un courriel à l'adresse suivante : assiduite-chsa@csviamonde.ca.

Se présenter à la réception pendant les heures de classe :

Pour la sécurité des élèves, veuillez vous présenter à la réception pour vous identifier lorsque :

- Vous entrez dans l'école pour amener votre enfant en retard. Vous devrez inscrire le nom de votre enfant sur la feuille de retard rose. Le secrétariat donnera un billet de retard à votre enfant et selon son âge, des amis viendront le chercher pour l'emmener en classe.
- Vous entrez dans l'école pour venir chercher votre enfant pendant les heures de classe. Vous devrez inscrire le nom de votre enfant sur la feuille des départs. Le secrétariat communiquera avec son enseignant.e et votre enfant viendra vous rencontrer au bureau. Un appel téléphonique devrait être fait seulement en cas d'urgence. Veuillez s.v.p. planifier votre horaire avec votre enfant.

- Si vous venez à l'école pour laisser un message, apporter un dîner, etc., prière de vous rendre au secrétariat de l'école. Le secrétariat transmettra le message à votre enfant.

***Toute personne qui entre dans l'école doit signer le registre des visiteurs et doit porter le badge de visiteur.**

Pleine présence et assiduité

Le concept d'assiduité repose sur deux choses : être là, physiquement ou virtuellement (présence), au moment où l'on est attendu (ponctualité). Cela veut donc dire que les élèves assidus sont en salle de classe et disposés à apprendre, au moins quelques minutes avant le début du cours et pendant toute la durée de celui-ci.

Nous savons que l'assiduité a un impact positif direct sur les apprentissages, dès le jeune âge. Lorsque les élèves sont présents en classe, ils développent de bonnes habitudes de vie, bâtissent des liens positifs sur les plans scolaire et social, s'engagent dans leurs apprentissages et dans leur milieu en général, puis développent un lien positif et fort avec l'école. À l'inverse, les absences et les retards répétés sont des obstacles à la réussite scolaire. Ils occasionnent des perturbations de la classe, des retards potentiels dans l'apprentissage, l'augmentation du risque de décrochage scolaire et l'impact sur le développement du plein potentiel du jeune.

Nous tenons à remercier les parents pour leur appui afin de s'assurer que les élèves soient assidus à l'école. Bien sûr, nous comprenons qu'il est parfois nécessaire de s'absenter pour des raisons inévitables.

*Lettre de Michel Laverdière, directeur de l'éducation par intérim, envoyée le 3 octobre 2022

Déclarer une absence :

Il est très important de communiquer l'absence de votre enfant avant 8h45 au secrétariat par courriel : assiduite-chsa@csviamonde.ca

Dans le courriel, veuillez indiquer les informations suivantes :

- Nom du parent/tuteur/tutrice
- Nom de l'enfant
- Niveau
- Nom de l'enseignant.e titulaire
- La raison de l'absence ou du retard

Nourriture – Collations et dîners

L'école assure la surveillance des récréations et des dîners. Les élèves sont supervisés par des membres du personnel de l'école et du personnel embauché à cet effet.

Dû à plusieurs allergies alimentaires, **il est INTERDIT d'envoyer des collations ou des dîners contenant des noix ou des arachides**. Aucun échange de nourriture n'est permis à l'école. Nous encourageons fortement des goûters et des dîners santé. Il est très important de bien nourrir son corps. Les études démontrent qu'un corps en santé apprend mieux.

L'école Charles-Sauriol est une école publique de l'Ontario qui suit la politique 3,16 – Aliments et boissons dans les écoles. Veuillez noter que toute consommation de **friandises et de boissons sucrées** est interdite à l'école sans exception même pour la fête d'anniversaire de votre enfant.

Mise à jour des informations personnelles

Pour des questions de sécurité, il est très important de mettre à jour les informations de votre enfant et de votre famille (exemple : nouveaux numéros de téléphone au domicile et au travail, contacts en cas d'urgence, nouvelle adresse ainsi que tout changement pertinent) en communiquant par courriel au secrétariat aux adresses suivantes :

Mme Assya Jamali: jamalia@csviamonde.ca

Mme Maria Chtcherbakova : chtcherbakovam@csviamonde.ca

Accidents :

En cas d'accident grave, les premiers soins seront administrés. Nous contacterons les services d'urgence et les parents seront avertis aussitôt. Si le parent n'est pas disponible, un membre de l'équipe contactera la personne que vous avez nommée en cas d'urgence. Le parent sera contacté dès que possible et le conseil assumera le coût de transport (ambulance, taxi ou autre).

En cas d'accident mineur, les premiers soins seront administrés et l'élève sera mis sous surveillance. Nous communiquerons avec le parent afin de prendre une décision réfléchie pour le bien-être de l'enfant.

Pour toutes blessures à la tête susceptibles d'occasionner une commotion cérébrale, nous contacterons les parents afin de prendre une décision réfléchie pour le bien-être de l'enfant.

Lorsqu'un élève est malade durant les heures de classe :

Si un élève est malade durant les heures de classe, il/elle doit le rapporter à son enseignant.e. L'enseignant.e ou un membre de l'équipe enverra l'élève directement au bureau. L'administration évaluera la situation. Par la suite, s'il est nécessaire d'envoyer l'élève à la maison, un membre de l'équipe contactera les parents. Si ces derniers ne sont pas disponibles, il contactera la personne que le parent a nommée en cas d'urgence afin qu'elle puisse venir chercher l'élève. L'élève ayant une fièvre élevée sera envoyé à la maison.

Il est très important d'aviser le secrétariat de tout changement en ce qui concerne l'information personnelle de votre enfant, et ce, toujours pour la sécurité de votre enfant.

Administration des médicaments par l'école :

Dans le cas où votre enfant aurait besoin de médicaments sous l'ordonnance d'un médecin, des formulaires d'autorisation sont disponibles au secrétariat de l'école et doivent être complétés avant l'administration des médicaments.

Tout médicament non autorisé par le médecin est interdit dans l'école.

Guichet Viamonde

Guichet Viamonde est un portail de paiements parrainé par le site web School-Day. Ce portail permet aux parents, tutrices ou tuteurs de régler en ligne (Visa, MasterCard et Interac) les commandes de leurs enfants (collecte de fonds, sorties éducatives, etc.) et de soumettre les formulaires d'autorisation requis pour les sorties éducatives. Guichet Viamonde est accessible en tout temps et à partir de n'importe quel navigateur Internet de façon sécuritaire, efficace et écologique. Toutes les transactions sont archivées pendant sept ans aux fins de référence rapide et de vérification.



Conditions météorologiques

Froid – Quand la température atteint -17°C (avec ou sans le refroidissement éolien), l'école veille à la sécurité des enfants en s'assurant qu'ils puissent rester à l'intérieur durant les récréations et le dîner.

Temps pluvieux – La récréation a lieu à l'extérieur quand le temps est incertain et nuageux. C'est pourquoi nous demandons aux parents/tuteurs/tutrices de s'assurer que leur enfant apporte des bottes, un imperméable ou un pantalon de pluie afin qu'il/elle puisse jouer et s'amuser dehors. En cas de pluie abondante, les récréations auront lieu à l'intérieur.

Temps ensoleillé – Si vous désirez que votre enfant mette de la crème solaire, il ou elle devra l'appliquer tout.e seul.e au moment opportun. Les membres du personnel ne peuvent pas prendre en charge cette responsabilité.

Les élèves sortent à l'extérieur de l'école pour une durée de 70 minutes par jour (une récréation de 30 minutes et l'autre de 40 minutes sur l'heure du dîner). Nous vous recommandons fortement d'habiller les enfants convenablement selon les prévisions météorologiques.

Transport scolaire

Seuls les élèves admissibles bénéficieront du transport en autobus. Lorsque votre enfant ne prend pas l'autobus scolaire, veuillez en aviser l'école par courriel (voir partie sur le déroulement de la journée).

En cas de fermeture d'école ou d'annulation du transport :

Pour des raisons climatiques ou des situations d'urgence et d'autres imprévus, un avis sera affiché sur le site internet du consortium d'autobus et sur le site web du conseil scolaire aux adresses internet suivantes : www.francoabus.ca, www.csviamonde.ca.

Les avis de fermeture d'école et d'annulation de transport scolaire sont diffusés à la radio et sur le site Facebook et Twitter du conseil scolaire Viamonde.

Sécurité dans l'autobus :

La sécurité de tous les élèves qui prennent l'autobus est d'une importance primordiale et concerne toute la communauté scolaire.

Les règlements suivants doivent être observés en tout temps :

- Aucune voiture ne doit se stationner dans les voies d'autobus scolaire ;
- Un élève doit être en compagnie d'un adulte dans le stationnement de l'école, et ce, en tout temps ;
- Les élèves doivent rester assis en tout temps dans l'autobus scolaire ;
- Les élèves doivent parler à voix basse dans l'autobus scolaire afin de faciliter les communications ;
- Les élèves ne peuvent pas manger dans l'autobus, et ce pour des raisons de santé et de sécurité ;
- Il est strictement défendu de lancer des objets dans l'autobus ou en dehors de l'autobus ;
- Il est strictement défendu de mettre ses mains, ses pieds et sa tête à l'extérieur des fenêtres de l'autobus ;

S'il arrive que votre enfant ne suive pas les règles de sécurité, les étapes de la discipline progressive devront être appliquées jusqu'à la décision de sanctionner ou de suspendre l'élève de l'autobus scolaire. Cette décision sera prise en collaboration avec la direction et Francobus.

Jouets et appareils électroniques

Pour les élèves de la maternelle à la 6^e année, il est interdit d'apporter des jouets et des appareils électroniques à l'école tels que des montres intelligentes (Smartwatch), des téléphones portables et des consoles portatives de jeux. Il est important d'expliquer à votre enfant les risques encourus lorsqu'il ou elle apporte des jouets ou des appareils électroniques. Il ou elle risque de les perdre, de les briser, de se les faire briser par un autre élève, de se les faire voler, de se faire filmer ou d'être pris en photo sans consentement.

L'école Charles-Sauriol fournit le matériel technologique nécessaire pour les projets éducatifs. Veuillez prendre note que si votre enfant décide d'aller à l'encontre des règlements et apporte ses propres appareils électroniques à l'école, l'école Charles-Sauriol n'est pas responsable des bris, des vols ou d'autres incidents.

Les membres du personnel de l'école et la direction de l'école se réservent le droit de confisquer tout jouet ou tout appareil électronique qui ne sont pas autorisés. Le parent, tuteur ou tutrice sera responsable de venir chercher l'appareil à l'école.

Garde légale

Veillez s.v.p. vous assurer que la direction ainsi que l'enseignant.e titulaire de votre enfant soient au courant de toutes restrictions légales telles que la garde légale et les droits de visites. Veuillez fournir une copie des **documents légaux** à la direction de l'école.

Société d'aide à l'enfance

Notre obligation légale :

Selon l'article 72 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, le personnel doit déclarer un cas d'abus à la Société de l'aide à l'enfance. Il s'agit d'une obligation professionnelle à laquelle tout membre du personnel doit se soumettre.

Pour l'élève de moins de 16 ans, tout employé ou toute personne bénévole, qui est témoin d'attouchements, d'agressions, d'assauts ou d'abus sexuels, qui soupçonne ou qui reçoit une plainte à cet effet, doit immédiatement en informer la Société de l'aide à l'enfance. La Société de l'aide à l'enfance fera une enquête.

Communications aux parents

Chaque vendredi vous recevrez par l'intermédiaire du courriel L'Hebdo@Charles dans lequel vous trouverez tous les événements qui auront lieu la semaine suivante. Prière de le lire soigneusement car de nombreuses informations vous y seront fournies.

Nous sommes très fiers de pouvoir partager les accomplissements de nos élèves par l'entremise de la page Facebook de l'école. Veuillez la consulter régulièrement car elle sert d'outil pour des communications importantes et urgentes.



<https://www.facebook.com/>

Devenir accompagnateur pour les sorties éducatives

L'école Charles-Sauriol recherche de nombreux bénévoles pour satisfaire aux nouveaux ratios tels que prescrits dans le Guide des sorties éducatives.

Cycles	Catégorie 1		Catégorie 2 et 3	
	Nombre d'élèves	Nombre d'adulte requis	Nombre d'élèves	Nombre d'adulte requis
Maternelle/jardin	5	1	5	1
Primaire (1 ^e à 3 ^e)	5	1	5	1
Moyen (4 ^e à 6 ^e)	12	1	10	1
Intermédiaire (7 ^e et 8 ^e)	15	1	10	1
Secondaire (9 ^e à 12 ^e)	20	1	15	1
Élève ayant des besoins particuliers importants	1	1	1	1

*Pour les ratios de supervision de sorties à risques élevés, veuillez-vous référer à la Section 7.

Si vous désirez accompagner votre enfant à une sortie scolaire ou aider l'enseignant.e dans la salle de classe, vous pouvez devenir bénévole. La *Politique 3,04 – Bénévolat dans les écoles* explique la procédure à cet effet. Voici les responsabilités des bénévoles lorsqu'ils ou elles accompagnent les élèves à une sortie éducative :

- Arriver à l'école à l'heure ou un peu en avance ;
- Parler français*** ;
- Suivre les directives de l'enseignant.e titulaire ;
- Retourner à l'école avec les élèves ;
- Se responsabiliser pour tout le groupe et pas seulement un élève (votre enfant) ;
- Surveiller les élèves de près pendant les activités ;
- Ne pas acheter de friandises ni de cadeaux pour les élèves.

*** *Tout bénévole doit être capable de communiquer en français à l'école là où il y a contact direct avec les élèves. La compétence linguistique exigée en français doit correspondre aux tâches à accomplir par la personne bénévole et à la nature de l'activité. On doit donc déterminer s'il s'agit de bénévolat éducatif ou communautaire. Le but de cette compétence est d'assurer le milieu de vie le plus francophone possible sans exclure les parents qui ne parlent pas français. Le jumelage des parents pourrait favoriser cette inclusion. (Politique 3,04_Bénévolat_5.2.1)*

Devenir bénévole à l'école Charles-Sauriol

Nos bénévoles contribuent à la réussite de nos élèves. Selon le site du conseil, les bénévoles effectuent des tâches de soutien à l'école pour appuyer le personnel de l'école. Dans cette perspective, notre école sélectionne, accueille et forme les bénévoles. Un bénévole fréquent ne pourra pas travailler dans la classe de son-ses enfant.s.

Tout bénévole ayant un rôle d'appui à l'école a besoin d'une vérification du casier judiciaire – secteur vulnérable (voir ci-dessous).

Vérification du casier judiciaire

Secteur vulnérable :

Si vous accompagnez des élèves à une sortie éducative de temps en temps ou si vous faites une présentation devant les élèves en salle de classe ET que vous n'êtes jamais laissé.e seul.e avec les élèves, vous n'avez pas besoin d'obtenir un formulaire de vérification du casier judiciaire.

Si, par contre, vous voulez accompagner les élèves aux sorties scolaires de façon régulière ou si vous voulez aider en salle de classe ET que vous devez être laissé.e seul.e avec les élèves, vous aurez besoin d'aller chercher une vérification du casier judiciaire dans le secteur vulnérable.

Comment faire pour obtenir une vérification du casier judiciaire (secteur vulnérable) ?

1. Venir à l'école Charles-Sauriol en personne et présenter à Mme Maria ou Mme Assya 2 pièces d'identités *. Elles doivent attester que les pièces sont valables sur la photocopie et signer leurs noms. Par la suite, remplir le formulaire : antécédents criminels et le remettre au bureau.
2. Le bureau va par la suite envoyer les photocopies des pièces d'identité attestées ainsi que le formulaire antécédents criminels aux Ressources humaines. Il faudra prévoir au moins 2 semaines pour le retour du formulaire signé (format légal) du conseil Viamonde.
3. Préparer un chèque certifié, un mandat-poste (money order) ou un chèque d'entreprise (business check) de 20 \$ libellé au nom de « Toronto Police Service »;
4. Poster le formulaire de demande + le mandat-poste à l'adresse indiquée en haut du formulaire (40 College St, Toronto, ON M5G 2J3) ou bien déposer en personne au « drop off box » situé au foyer du 40 College St.)
5. Dans **10 jours ouvrables**, vous recevrez le certificat par la poste.

***UNE **OBLIGATOIRE** AVEC PHOTO : passeport ou carte de résidence permanente ou permis de conduire de l'Ontario (si la personne ne fournit qu'une de ces dernières, le conseil acceptera aussi la carte de citoyenneté canadienne, carte-photo de l'Ontario ou une pièce d'identité sans photo : certificat de naissance, certificat de baptême, papier d'immigration, carte d'hôpital) **N.B. La carte Santé de l'Ontario n'est pas acceptée**

Information à jour (2022) tirée du site des Services policiers de Toronto

Toronto Police Service Chief of Police

Search

About TPS Data & Maps My Neighbourhood Media Centre Services Careers Contact

How to Apply

1. Obtain a copy of the Vulnerable Sector Check (VSC) form **from your agency** (sample form in [English](#) / [French](#))
2. Ensure the form is printed on **legal sized paper** – it will not be accepted in any other format or size
3. Ensure the entire form is completed in full and signed by yourself and designated agency contact person
4. Payment must be attached to your VSC by either yourself or your agency.
VSC Employment Applications - \$65 / **Volunteer or Student Applications - \$20**. No charge for anyone under the age of 18.
Certified cheques, Business cheques and **Money Orders** are accepted forms of payment and must be made payable to the **Toronto Police Service**. Personal cheques are not accepted.
5. You may bring the completed form with payment to Toronto Police Headquarters, 40 College St., to the Information Access Counter in the lobby, from 7 a.m. to 4:30 p.m. Monday to Friday, excluding statutory holidays. A dropbox is located between the Info Access Counter and *The 808* Gift Shop. Waivers will not be accepted at the counter.

Faire une visite à but pédagogique à l'école Charles-Sauriol

Nos parents sont toujours les bienvenus en salle de classe pour partager leur savoir. Si un parent souhaite faire une présentation **ponctuelle** en lien avec la planification de l'enseignant.e, il ou elle n'est pas considéré.e comme bénévole. Il s'agit d'une simple visite à but pédagogique (ex. présentation d'un métier, atelier de création, lecture **ponctuelle** au groupe). L'enseignant.e doit cependant en aviser la direction et le parent doit suivre la procédure pour circuler dans les couloirs (voir section *Déroulement de la journée*).



Les membres du personnel et les parents de l'école Charles-Sauriol sont très fiers de leur école et s'impliquent dans le cheminement scolaire, culturel, et identitaire de leur enfant.

